

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°25/2024**

**OBJET : REALISATION D'UN SYSTEME DE RECUPERATION  
DES EAUX POUR LA MEDIATHEQUE VILLA DES ARTS –  
DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS DANS LE CADRE  
DU FONDS DE CONCOURS EQUIPEMENT – ENERGIE –  
RESSOURCE EN EAU**

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 27 |
| Présents :                | 19 |
| Excusés :                 | 8  |
| Pouvoirs :                | 3  |
| Votants :                 | 22 |

## SÉANCE DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 mars 2024, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quinze mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Paul THIEULIN, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Caroline RICORD, Emilie GAGLILOLO, Chantal NIOT.

**PROCURATIONS** : Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Caroline RICORD qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Chantal NIOT qui a donné pouvoir à Christian GORACCI.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nadège ISOARDO

En 2022, la municipalité a souhaité créer une nouvelle Médiathèque regroupant la bibliothèque et l'espace multimédia au sein d'un bâtiment accessible au public et plus proche des autres équipements publics.

Au-delà du bâtiment, nous avons mené une réflexion sur l'aménagement et l'utilisation des espaces extérieurs, autant d'un point de vue culturel en tant qu'extension des espaces intérieurs, qu'environnemental en favorisant la biodiversité et la préservation de la ressource en eau.

Il a été retenu de couvrir la piscine par un bassin d'agrément de faible profondeur, et d'utiliser le volume de la piscine pour récupérer les eaux pluviales, ce qui servirait à l'arrosage du jardin de la future médiathèque.

Une demande de subvention est sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dans le cadre du Fonds de Concours Equipement – Energie – Ressource en Eau, selon le plan de financement suivant :

| Médiathèque - Ressource en eau<br>Plan de financement détaillé |             |                      |
|--|-------------|----------------------|
|  |             | Montants H.T.        |
| <b>Montant total des dépenses (HT)</b>                         |             | <b>135 918 €</b>     |
| LOT N°01 - GROS OEUVRE - MACONNERIE                            |             | <b>60 918 €</b>      |
| LOT N°05 - VOIRIE - RESEAUX DIVERS                             |             | <b>50 000 €</b>      |
| LOT N°10 - ESPACES VERTS                                       |             | <b>25 000 €</b>      |
|  |             |                      |
|  | <b>Taux</b> | <b>Montants H.T.</b> |
| <b>Ressources (financement extérieur)</b>                      | <b>20%</b>  | <b>27 184 €</b>      |
| CA Sophia Antipolis  | 20%         | 27 184 €             |
| <b>Reste à charge de la commune HT</b>                         | <b>80%</b>  | <b>108 734 €</b>     |
| Préfinancement TVA 20 %  |             | 27 184 €             |
| Reste à charge de la commune TTC                               |             | 135 918 €            |
| Remboursement FCTVA (16,404%) sur total                        |             | 22 296 €             |
| <b>Reste à charge de la commune NET</b>                        |             | <b>113 622 €</b>     |

Il est proposé au Conseil municipal :

**DE SOLLICITER**, auprès de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis une subvention dans le cadre du Fonds de Concours Equipement – Energie – Ressource en Eau.

**DE DIRE** que les crédits nécessaires au financement de cette action seront inscrits au budget 2024 et suivants conformément au plan de financement ci-dessus.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

**SOLLICITE**, auprès de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis une subvention dans le cadre du Fonds de Concours Equipement – Energie – Ressource en Eau.

**DIT** que les crédits nécessaires au financement de cette action seront inscrits au budget 2024 et suivants conformément au plan de financement ci-dessus.

*Adopté à l'unanimité*

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le - 3 AVR. 2024  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le - 3 AVR. 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE



*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*